



# **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la location du bassin d'Hôpital Neuchâtelois à Landeyeux pour les Ecoles de natation du Service des sports**

(Du 17 juin 2009)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

## **1. Introduction**

Lors de l'ouverture des piscines du Nid-du-Crô en 1990, la Ville de Neuchâtel avait créé une école de natation qui a connu un succès croissant. Pour faire face à cette situation réjouissante, une convention avait été conclue en 1997 avec la Winterthur Assurances offrant à la Ville de Neuchâtel l'opportunité d'utiliser en semaine son bassin de Monruz dont les dimensions étaient idéales pour l'apprentissage de la natation. Cette convention nous permettait d'utiliser le bassin exclusivement pour les cours de natation en semaine. Le propriétaire ne percevait pas de loyer, mais en contrepartie, la Ville prenait en charge les frais d'exploitation et d'entretien courant. L'arrêté relatif à la reprise de l'exploitation du bassin de natation de Monruz a été adopté par 39 voix sans opposition lors de votre séance du 1<sup>er</sup> décembre 1997<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le budget 1998 du 13 octobre 1997, page 5, et procès-verbaux du Conseil général 1997-1998, page 2163.

Pour rappel, selon les modalités de l'arrêté, les charges qui découlent doivent être en principe couvertes par les finances d'inscription, l'excédent éventuel étant supporté par la Commune.

Dans notre rapport No 06-006 du 22 février 2006 à votre Autorité concernant l'établissement de la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) à Neuchâtel, l'achat du bâtiment sis route des Falaises 74 et la réfection de son bassin de natation<sup>2</sup>, nous avons décrit le succès croissant des Ecoles de natation gérées par le Service des sports de la Ville de Neuchâtel. Après près de vingt ans, les Ecoles de natation sont devenues une véritable institution fréquentée par une clientèle fidèle (1'500 clients pour chacune des trois sessions annuelles, équivalant à plus de 50'000 leçons individuelles par année). Cette piscine était utilisée plus de 60 heures par semaine, du lundi au samedi. Les retombées économiques directes générées par les Ecoles de natation, composées de la masse salariale de 580'000 francs, étaient les suivantes : 7,15 postes de travail (20 moniteurs fixes et auxiliaires pour 3,05 postes), 4 employés polyvalents (0,8 poste) et 4 employés administratifs (3,3 postes). Le rapport développait également parmi les retombées économiques indirectes le rôle social et de santé publique joué par les Ecoles de natation en raison des liens qui s'y développent et dont profitent les clients de tous âges.

Sur la base du rapport précité, votre Conseil avait accepté sans opposition un crédit de 900'000 francs pour la rénovation du bassin de natation et de son équipement technique, ainsi que le crédit nécessaire à l'acquisition de la part de copropriété de 1,2 million de francs (montant net), soit un investissement total de 1,6 million de francs. Les charges financières découlant de cette acquisition se montaient à 150'000 francs sans les frais d'exploitation (225'000 francs en 2008).

Comme vous le savez, la Fédération internationale de Gymnastique a finalement choisi d'installer son siège à Lausanne, privant d'une part importante l'intérêt du projet d'acquisition et de rénovation du bassin de natation. En effet, la Ville n'ayant pas besoin des vastes locaux du premier étage et ne souhaitant pas les aménager pour les louer à des tiers, nous avons préféré renoncer purement et simplement à cette acquisition. Relevons qu'une telle option aurait nécessité un crédit complémentaire important pour le réaménagement des surfaces du

---

<sup>2</sup> Voir procès-verbaux du Conseil général, année 2005/2006, pages 2191 à 2222.

premier étage, ceci à l'heure où nous cherchons à contenir le volume de nos investissements.

De ce fait, Axa-Winterthur a réagi en avril 2008 en informant la Ville de Neuchâtel des nouvelles conditions locatives du bassin à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Jusqu'ici gratuite, la location demandée se monterait à 160'000 francs par année, sans les charges. De plus, il appartenait à la Ville d'investir non seulement dans la modernisation indispensable des équipements techniques de la piscine en tant qu'exploitant principal et unique, mais également dans la rénovation des locaux connexes tels que les vestiaires et les locaux techniques.

Sur la base de ce qui précède, nous avons renoncé à la prolongation du bail avec Axa-Winterthur. Une résiliation anticipée au 30 juin 2009 a été convenue en raison des importants travaux envisagés sur la parcelle voisine, situation qui aurait rendu l'accès difficile pour la clientèle des Ecoles de natation et nécessité des aménagements coûteux, à notre charge, en terme de sécurité et d'équipements provisoires pendant la durée du chantier voisin (alimentation en eau et énergie).

## **2. Philosophie et fréquentation des Ecoles de natation**

L'enseignement dispensé est basé sur l'apprentissage de la natation et le sport santé. Dès l'âge de trois mois, les enfants découvrent l'élément liquide en compagnie d'un parent. Ce dernier profite d'un contact privilégié avec son enfant qui se sent sécurisé par cette présence. Plus tard, les petits gagnent de l'assurance et participent aux cours de manière autonome. Les enfants sont ensuite orientés vers le Club du Red-Fish qui les inscrit dans un groupe de pré-compétition.

Les adultes, quant à eux, fréquentent des cours classiques d'apprentissage de la natation ou entretiennent leur condition physique en pratiquant de l'aquagym, de l'aquatonic ou du fitness aquatique. Ces disciplines permettent aux participants, par des efforts contrôlés et en profitant de la portance de l'eau, d'effectuer un travail musculaire allié à un entraînement cardio-vasculaire, et ceci sans risque de blessure.

Annuellement, trois sessions de douze séances de cours sont organisées. Les tarifs, par session, s'élèvent pour les adultes à 192 francs (AVS, étudiants : 180 francs). Pour les enfants, le tarif est de

174 francs pour douze séances et 145 francs pour les cours de plongeon. Ces tarifs sont adaptés régulièrement.

Il est à relever que le Service des sports est certifié par le label aQuality depuis janvier 2007, label qui reconnaît la qualité de l'enseignement de la natation et de l'accoutumance à l'eau sur les plans technique, pédagogique et organisationnel.

Depuis l'utilisation du bassin de Monruz en septembre 1997, la clientèle des Ecoles de natation a connu une croissance importante comme le démontre le tableau ci-dessous :

<b>Année</b>	<b>Session 1</b>	<b>Session 2</b>	<b>Session 3</b>	<b>Total</b>
<b>1997</b>	387	523	1'154	<b>2'064</b>
<b>1998</b>	1'215	1'232	1'360	<b>3'807</b>
<b>1999</b>	1'379	1'486	1'622	<b>4'487</b>
<b>2000</b>	1'598	1'680	1'713	<b>4'991</b>
<b>2001</b>	1'723	1'848	1'741	<b>5'312</b>
<b>2002</b>	1'663	1'740	1'747	<b>5'150</b>
<b>2003</b>	1'713	1'747	1'756	<b>5'216</b>
<b>2004</b>	1'587	1'716	1'820	<b>5'123</b>
<b>2005</b>	1'773	1'799	1'855	<b>5'427</b>
<b>2006</b>	1'717	1'681	1'672	<b>5'070</b>
<b>2007</b>	1'554	1'614	1'610	<b>4'778</b>
<b>2008</b>	1'517	1'592	1'515	<b>4'624</b>

Une enquête menée auprès de la clientèle durant l'été 2008 a révélé que l'obsolescence des infrastructures des bassins de Monruz et du Crêt-du-Chêne a eu un impact négatif sur la fréquentation des cours ces trois dernières années. Malgré cela, l'attrait de ces prestations sportives reste considérable puisqu'en douze ans, la croissance s'élève à 124%.

Le cours de natation sont dispensés durant les rares heures disponibles dans les piscines du Crêt-du-Chêne, du Foyer Handicap, du collège des Cerisiers, du Mail, d'Hauterive et du Nid-du-Crô. La piscine des Falaises est le seul bassin exclusivement affecté aux écoles de natation, pour

environ 60 heures hebdomadaires (du lundi au samedi) et constitue par conséquent le pilier central du dispositif. Son coût de fonctionnement a présenté en 2008 un excédent de charges d'environ 225'000 francs (budget 2009 : 244'000 francs).

En terme de finances de cours, près de 540'000 francs ont été perçus pour les trois sessions annuelles sur le seul site des Falaises, représentant 64% des recettes totales des cours de natation. Ces cours sont aujourd'hui autofinancés, ceci sans la prise en compte des charges de l'infrastructure. La promotion de la santé par le sport, la natation en l'occurrence, constitue l'une des actions de l'Agenda 21 de la Ville (action 9).

### **3. Solutions alternatives**

Nous avons recherché une solution temporaire afin d'éviter l'interruption de l'exploitation des écoles de natation et ceci, le cas échéant, sous une forme éventuellement réduite, avec pour objectif le maintien du maximum possible de cours. En effet, la clientèle est fidèle et très attachée aux écoles de natation. Nous avons à ce sujet reçu de nombreux courriers et quelques pétitions de clients affirmant leur souhait de voir ces prestations maintenues.

Trois options ont donc été analysées entre les mois de novembre 2008 et mars 2009 : la couverture du bassin de Serrières (bulle), la location de la piscine de l'Hôtel Chaumont & Golf et la location du bassin d'Hôpital Neuchâtelois (Hne) à Landeyeux.

Sur la base des critères retenus (dimension du bassin, température de l'eau, vestiaires, parking, coût, accès par les transports publics), la location du bassin de natation appartenant à Hne sur le site de Landeyeux s'avère la meilleure solution du point de vue pratique et économique. Ce bassin est exploité depuis décembre 2007 par l'hôpital pour son centre de réadaptation. Il dispose d'un fond mobile et présente les dimensions appropriées aux cours proposés par le Service des sports. La direction de Hne est disposée à louer à la Ville de Neuchâtel 32 heures hebdomadaires pour un loyer forfaitaire annuel de 64'000 francs, dès le 1<sup>er</sup> août 2009. En l'état, un bail de durée déterminée jusqu'au 30 novembre 2009 a été conclu, renouvelable au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Certes, le nombre d'heures de cours sera réduit mais compte tenu du tournus naturel de la clientèle d'année en année, toutes les disciplines actuellement proposées pourront être maintenues. De plus, certains cours seront à nouveau donnés en matinée dans le bassin non-nageur des piscines du Nid-du-Crô.

Nous avons décidé de mener une première expérience pour la session de cours de l'automne. Des démarches seront entreprises auprès de l'Association Région Val-de-Ruz afin de coordonner notre action avec ses projets, en particulier s'agissant des cours privés de natation qui se déroulent à Cernier.

Nous ferons le bilan de cette expérience et déciderons de sa poursuite ou non en fonction du résultat des inscriptions et de la fréquentation des cours de natation à Landeyeux, ainsi que du bilan financier de l'expérience, étant entendu que ces prestations devront être couvertes par les finances d'inscription qui seront adaptées en conséquence. Enfin, cette expérience ne génère pas de charges supplémentaires pour la Ville en 2009 mais au contraire, elle entraîne une légère économie par rapport à la situation qui prévalait au budget.

Au surplus, nous avons pris la décision d'octroyer un crédit d'étude de 120'000 francs concernant le « plan directeur des piscines » inscrit au budget des investissements 2009. Suite à l'analyse menée sur différents sites de la ville, l'option de réaliser à moyen terme un bassin non-nageur couvert au Nid-du-Crô est apparue intéressante en raison notamment des équipements existants et des synergies possibles sur le plan de l'exploitation. L'étude détaillée du projet nous permettra de disposer des éléments financiers nécessaires pour prendre une décision de principe.

#### **4. Conclusion**

La renonciation à la location du bâtiment des Falaises et à sa rénovation, solution coûteuse pour notre Ville à l'heure des difficultés économiques, nous a amené à rechercher une alternative avantageuse afin de maintenir l'exploitation des Ecoles de natation de la Ville dans l'attente d'une éventuelle solution pérenne dont l'étude vient de débiter. La clientèle est aujourd'hui inquiète de cette situation et nous souhaitons pouvoir annoncer sans tarder une solution pour la poursuite des activités de natation à la rentrée d'août.

La qualité reconnue des cours de natation est le fruit d'une expérience de près de vingt ans dans ce domaine. Les investissements consentis dans la formation des moniteurs ainsi que leur fidélité et leur engagement ont permis d'offrir des prestations appréciées.

Grâce aux conditions négociées avec Hne, les charges seront fortement réduites par rapport à la location et à la rénovation du bassin de Monruz. De plus, la clientèle pourra fréquenter une infrastructure neuve et bien conçue.

En conclusion, la solution de la location du bassin de Landeyeux répond aux besoins exprimés par la population et s'inscrit dans l'objectif de promotion de la santé publique figurant dans notre Agenda 21. L'offre de la Ville en matière de cours de natation contribue à la qualité de vie des habitants et permet d'optimiser l'utilisation d'une infrastructure d'Hôpital Neuchâtelois. Enfin, le maintien des Ecoles de natation, malgré la renonciation à la location de la piscine des Falaises, nous permet de conserver un savoir-faire et des emplois représentant des investissements réalisés sur ce plan depuis une vingtaine d'années.

C'est dans cet esprit, que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport d'information.

Neuchâtel, le 17 juin 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Françoise Jeanneret

Rémy Voirol